



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2023-044 6-1

### LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,

Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu, la demande présentée par **Monsieur Thomas COMTE, entreprise INEO Réseaux Centre, ZAC de La Solane – 19000 TULLE**, en vue de réaliser des travaux **de tranchée sous accotement sur la RD 36**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1: Circulation sur la RD 36, depuis la rue de Lachaud (à hauteur du N° 10) jusqu'à la route de Paris, à partir du lundi 13 mars 2023 pour une durée de 1 mois, de 7h00 à 18h00.**

La circulation des véhicules sur la RD 36, dans le sens Meymac - Creuse, est réduite à une voie au droit des travaux (un alternat par feux de circulation sera mis en place sur une section à l'avant du chantier).

Le stationnement des véhicules (VL et PL) est interdit au droit des travaux sur la RD 36.

Le dépassement des véhicules (VL et PL) est interdit au droit du chantier.

La vitesse est limitée à 50 km/h au droit du chantier.

**ARTICLE 2: Signalisation.**

L'entreprise **INEO Réseaux Centre**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

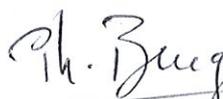
**SIGNALISATION AUX USAGERS :**

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 4:** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Monsieur le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Thomas COMTE, entreprise INEO Réseaux Centre, ZAC de La Solane – 19000 TULLE.

Le 13 mars 2023.  
LE MAIRE DE MEYMAC

  
Philippe BRUGERE

